

■ **ASSOCIATION SUISSE DE GOLF**, à E p a l i n g e s, CH-550-0174083-0 (FOSC du 03.04.2008, p. 14/4413602). Statuts modifiés le 27 janvier 2007. Nouveau but: contrôle, soutien et développement du sport du golf; défendre les intérêts communs des membres, plus particulièrement ceux des clubs de golf affiliés; veiller à l'application des règles de golf du R & A; attribuer, organiser et surveiller les championnats et autres manifestations de golf à caractère national et international, et plus particulièrement sélectionner les équipes nationales; édicter les prescriptions relatives à l'organisation des championnats; édicter les directives et recommandations dans le but d'assurer un développement ordonné du sport du golf; homologuer les terrains; entretenir la communication internet externe ainsi que des relations sur le plan national et international dans le domaine du golf; soutenir les professionnels de golf actifs en Suisse; entreprendre toute action utile à la cause du golf.

Registre journalier no 3528 du 05.03.2009
(04920654 / CH-550.0.174.083-0)